

Comité suisse « OUI au contre-projet »
www.gegenentwurf-ja.ch

Préserver le patrimoine – construire l'avenir Oui au contre-projet : L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation

De quoi s'agit-il ?

La moitié des réserves d'or de la Banque nationale, à savoir 1'300 tonnes d'or, ne sont plus nécessaires pour assurer la parité-or du franc et la politique monétaire du pays. La Constitution et la loi permettent maintenant d'évaluer la valeur de cet excédent d'or au prix du marché et de le vendre. Ces 1'300 tonnes d'or constituent une fortune exceptionnelle de quelque 20 milliards de francs, qui peut dès lors être utilisée à d'autres fins.

Le 22 septembre 2002, les citoyennes et les citoyens se prononceront sur la question de savoir ce qu'il convient de faire de cette partie de nos réserves d'or.

C'est une chance unique de réaliser un projet exceptionnel.

Le 22 septembre, il s'agira de se prononcer sur deux propositions concernant l'utilisation de ces réserves d'or excédentaires :

1. Une **initiative populaire de l'UDC**, qui prévoit de verser l'intégralité de ce patrimoine au fonds de compensation de l'AVS.
2. Le **contre-projet du Conseil fédéral et du Parlement** :
Le patrimoine reste intact. Les quelque 750 millions de francs d'intérêts produits chaque année par ce capital sont versés à parts égales, pendant 30 ans, à l'AVS, aux cantons et à la Fondation Suisse solidaire. Dans 30 ans, la jeune génération décidera de l'utilisation qu'il conviendra de faire, alors, de ce patrimoine.

Les citoyennes et les citoyens décideront donc le 22 septembre

si, comme le demande l'initiative de l'UDC,

- cette fortune exceptionnelle doit être consacrée à un seul et même but ;
- ces 20 milliards de francs doivent être investis et épuisés irrémédiablement ou les intérêts produits disparaître au fur et à mesure et pour toujours dans le fonds de l'AVS ;
- les générations à venir ne doivent plus avoir aucune possibilité de décider d'utiliser autrement de la substance et des revenus de ce patrimoine exceptionnel,

ou si, comme le proposent le **Conseil fédéral et le Parlement** dans le **contre-projet**,

- notre patrimoine doit rester intact ;
- les intérêts de ce capital doivent revenir à parts égales à l'AVS, aux cantons et à la Fondation et ainsi bénéficier à toutes et à tous ;
- la mise en œuvre d'une solution équitable doit permettre de perpétuer la tradition humanitaire de la Suisse ;
- nous voulons construire l'avenir avec persévérance et intelligence ;

- nous entendons pouvoir, dans 30 ans, décider avec une nouvelle génération de citoyennes et de citoyens ce qu'il convient de faire du patrimoine ainsi préservé et des intérêts qu'il produit.
3. Depuis peu, une petite minorité parlementaire prône un **double NON**, demandant que ce patrimoine exceptionnel serve au désendettement de la Confédération et des cantons, sans que le Parlement et le peuple n'aient leur mot à dire. En fait, cela n'apporterait aucune solution dans un avenir plus ou moins rapproché :
- Cette revendication fait l'impasse sur les débats houleux qui ont eu lieu ces dernières années sur l'utilisation des réserves disponibles de la Banque nationale.
 - Elle omet le fait que toute autre utilisation que celles qui sont proposées ne pourrait devenir effective qu'à l'issue d'un nouveau débat parlementaire et d'une nouvelle votation populaire.
 - Elle conduirait, dès le lendemain de la votation du 22 septembre, à une nouvelle empoignade au Parlement et la dispute autour de ces milliards disponibles reprendrait de plus belle.
 - En cas de double NON, la fortune issue de la vente des excédents d'or resterait ainsi inemployée pendant de longues années.

L'essentiel en bref

1. Utiliser adéquatement les réserves d'or excédentaires – une chance unique

Durant de nombreuses décennies, les prescriptions légales ont rattaché le franc suisse à l'or. La monnaie était alors considérée comme un substitut de l'or et pouvait théoriquement être convertie en or en tout temps à un prix prédéterminé.

Depuis le 1^{er} mai 2000, la parité-or du franc est abolie. Depuis, l'or est évalué en fonction du prix du marché et sert de garantie monétaire au même titre que d'autres placements. La Banque nationale n'a plus besoin d'une réserve d'or de l'ordre de 1'300 tonnes qui a été constituée au fil des ans. Elle a donc commencé à vendre cet or par tranches successives. Fin 2001, elle en avait déjà vendu pour environ six milliards de francs, qu'elle a investis sous forme de placements produisant des intérêts.

Le fait de pouvoir disposer de réserves d'or excédentaires est exceptionnel. Aussi le Conseil fédéral et le Parlement considèrent-ils qu'il convient d'en investir le produit dans un projet de nature exceptionnelle.

2. Les convoitises sont nombreuses – les idées aussi

Très tôt, le Conseil fédéral et le Parlement, rejoignant en cela l'opinion publique, se sont mis d'accord pour considérer que cet excédent produit et économisé par plusieurs générations successives appartenait au peuple suisse et devait être affecté à un but important. Ne restait donc plus qu'une question à laquelle il était nettement plus difficile de répondre : comment allons-nous disposer de cette fortune ?

A l'origine, le Conseil fédéral avait proposé, notamment dans le cadre du débat sur l'holocauste, d'attribuer une partie des revenus de cette fortune à une fondation qui se consacrerait à la lutte contre la pauvreté et la violence. Dans le débat qui a suivi, maintes autres propositions – comme il fallait s'y attendre - ont été faites quant à l'utilisation de ces revenus. Les cantons ont salué l'idée de la Fondation, tout en demandant à recevoir les deux tiers de la part restante. L'idée d'attribuer cette fortune au fonds de compensation de l'AVS a elle aussi été discutée. D'autres idées encore ont été émises : versements compensatoires aux

familles à faible revenu, financement d'une assurance maternité ou d'une caisse de pension pour les agriculteurs.

Aucune de ces propositions n'a recueilli la majorité des voix.

3. L'Initiative de l'UDC sur l'or

Dans son initiative, l'UDC demande que toutes les réserves excédentaires ou leurs revenus actuels et futurs soient transférés au fonds de compensation de l'AVS. Ce faisant, elle soulève une question qui nous préoccupe toutes et tous, à savoir la garantie du financement de notre principale institution sociale.

En revanche, l'initiative ne résout en rien les problèmes fondamentaux, démographiques et structurels, auxquels l'AVS est confrontée. En outre, elle ne définit pas clairement si c'est le capital lui-même ou les revenus annuels en découlant qui sont transférés au fonds de l'AVS. Ce faisant, elle crée de l'incertitude. Quoi qu'il en soit, force est de constater que ni un versement unique de 20 milliards de francs, ni le versement annuel des intérêts de ce capital ne sauraient contribuer à l'assainissement à long terme de l'AVS. Si la totalité du capital disponible était transféré à l'AVS, dont les dépenses s'élèvent à 30 milliards de francs par année, cela permettrait ainsi tout juste de couvrir les dépenses pour huit mois.

On le voit, l'initiative de l'UDC prône une politique du sparadrap. En outre, elle laisse tous les autres bénéficiaires potentiels et notamment les cantons repartir les mains vides. En fait, elle a avant tout pour objectif d'empêcher la création de la Fondation. Supposons que les 20 milliards de francs aillent à l'AVS : l'expérience politique montre que ce cadeau ne servirait pas à assainir cette assurance sociale, mais qu'il ne ferait que susciter d'autres convoitises tout en différant une fois de plus les réformes requises pour garantir l'AVS. Cela, l'UDC le sait très bien.

Le Conseil fédéral et le Parlement entendent garantir le financement de l'AVS à long terme et envisagent pour ce faire d'augmenter progressivement la TVA de l'ordre de 1,5% dans les dix ans à venir. L'UDC prétend que le transfert de cette fortune exceptionnelle à l'AVS permettrait de repousser cette échéance de dix ans. En fait, on épuiserait ainsi le capital et dans dix ans, on devrait inévitablement procéder à une augmentation considérable de la TVA. Voilà qui n'a rien d'une politique financière à long terme.

Le contre-projet représente une meilleure solution. Le patrimoine reste intact et n'est pas investi en faveur d'un but unique.

C'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative de l'UDC.

4. L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation (contre-projet)

Le Parlement a élaboré une proposition équilibrée qui est devenue le contre-projet soumis au vote. Cette proposition est la seule à garantir que ce patrimoine exceptionnel soit gardé intact pendant les 30 ans à venir et que seuls ses revenus, de l'ordre de 750 millions de francs par année, soient utilisés. Ces revenus seraient distribués à parts égales entre l'AVS, les cantons et la Fondation telle qu'elle a été redéfinie.

Ainsi, l'AVS reçoit une contribution annuelle de l'ordre de 250 millions de francs. Les cantons bénéficient d'un montant annuel équivalent dont ils peuvent disposer librement. Les moyens attribués à la Fondation sont investis dans la lutte contre la pauvreté et la violence. Telle qu'elle est conçue actuellement, la Fondation est une institution tournée vers l'avenir ; elle s'attache à

perpétuer la tradition humanitaire de la Suisse qui est connue dans le monde entier et dont nous avons des raisons d'être fiers.

Voici donc une proposition convaincante :

- Elle garantit que le patrimoine ne sera pas dilapidé, puisque le capital de cette fortune sera préservé.
- Les revenus seront attribués de manière équilibrée à plusieurs bénéficiaires, répartis équitablement, les cinq sixièmes restant investis dans notre pays.
- Dans 30 ans, nous pourrions décider librement avec les citoyennes et les citoyens de la prochaine génération de ce qui doit advenir de ce patrimoine.
- Elle permet de construire l'avenir : pendant des années, l'AVS recevra des contributions régulières, les cantons pourront disposer librement de la part qui leur reviendra et la tradition humanitaire de la Suisse sera maintenue.

Le contre-projet est le fruit d'un consensus social et intègre les meilleurs éléments de toutes les propositions discutées : prévoyance et prospective s'y retrouvent aux côtés du fédéralisme et de l'aide humanitaire.

5. A propos du double NON

Diverses voix se font entendre disant que ni l'initiative de l'UDC ni le contre-projet du Conseil fédéral et du Parlement ne parviennent à convaincre. Les deux propositions seraient donc à rejeter, cette fortune exceptionnelle devant être attribuée, selon la clé de répartition actuelle, pour deux tiers aux cantons et pour un tiers à la Confédération. D'autres encore estiment que l'entier de la fortune devrait servir au désendettement de la Confédération.

En fait, un double NON conduirait à une impasse. Au cours des années écoulées, le Conseil fédéral et le Parlement ont affirmé clairement que les réserves d'or excédentaires de la BNS constituent un patrimoine dont l'utilisation doit être réglée au niveau de la Constitution. Au début du printemps, le Conseil fédéral a confirmé une fois encore cette position sans aucune ambiguïté. En cas de double NON, on se retrouverait, dès le lendemain de la votation populaire, avec toute une série de revendications – anciennes et nouvelles – à discuter. Et il faudrait alors reprendre les empoignades autour du capital et des revenus de cette fortune. Il est dès lors difficilement imaginable que cet or providentiel soit affecté au désendettement ou qu'il alimente directement les caisses de la Confédération ou des cantons. Il se passerait encore une fois des années avant que soit trouvée une solution, dont personne ne sait si elle serait meilleure que le contre-projet actuel, ni si elle serait acceptée en votation populaire.

Un double NON constituerait un retour en arrière et n'apporterait aucune solution.

6. C'est pourquoi nous disons OUI à l'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation

- **Le patrimoine demeure intact : ce qui a été produit et économisé par plusieurs générations doit aussi profiter aux générations à venir.**
- **Les revenus sont répartis équitablement et profitent ainsi à l'ensemble de la population : toutes et tous y ont contribué – il faut que toutes et tous puissent en bénéficier.**
- **Dans 30 ans, les citoyennes et les citoyens pourront décider librement de ce qu'il convient de faire de cette fortune et des revenus qui en découlent. En l'absence de nouvelle décision, il sera réparti à parts égales entre l'AVS, les cantons et la Confédération.**
-

- Nous devons néanmoins garantir l'existence de l'AVS à long terme et n'entendons pas pratiquer une politique du sparadrap consistant en un transfert unique à l'AVS qui ne ferait que reporter les réformes nécessaires à long terme et qui risque, de surcroît, de susciter d'autres revendications.
- Une part des revenus doit cependant revenir à l'AVS, car toute contribution au financement de l'AVS est bienvenue. En 30 ans, l'AVS bénéficierait tout de même de 7,5 milliards de francs, sans que la fortune ne s'en trouve touchée dans sa substance.
- Pendant 30 ans, les cantons reçoivent chaque année une somme de l'ordre de 250 millions de francs. Cela renforce le fédéralisme, puisque les cantons peuvent disposer librement de la part qui leur revient.
- En créant la Fondation, nous saisissons une chance unique de perpétuer la grande tradition humanitaire de notre pays et de prendre ainsi nos responsabilités face aux défis de l'avenir.
- Les cinq sixièmes des revenus, soit environ 625 millions de francs, sont investis en Suisse.
- Cette proposition constitue une solution équitable et consensuelle, ayant des effets constructifs pour notre pays.

Donc : OUI à l'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation.

Comité suisse « Oui au contre-projet – L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation »

La co-présidence :

Christine Beerli, conseillère aux Etats PRD/BE, Christian Wanner, conseiller d'Etat PRD/SO, Christiane Brunner, conseillère aux Etats PS/GE, Regine Aeppli, conseillère nationale PS/ZH, Franz Wicki, conseiller aux Etats PDC/LU, Lucrezia Meier-Schatz, conseillère nationale PDC/SG, Chiara Simoneschi-Cortesi, conseillère nationale PDC/TI, Cécile Bühlmann, conseillère nationale PES/LU, Jacques-Simon Eggly, conseiller national PLS/GE, Walter Donzé, conseiller national PEV/BE.

D'autres informations sous : www.gegenentwurf-ja.ch